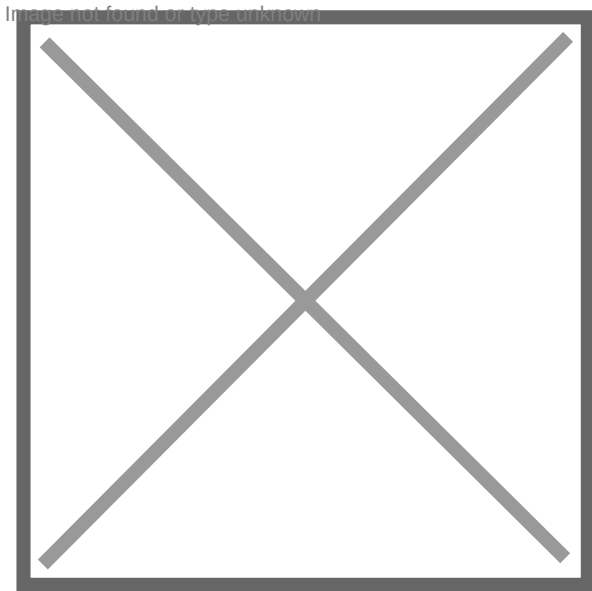




Ne pas perdre sa prime de précarité apres fin cdd

Par **ludwigia25**, le **30/08/2010** à **20:22**

Bonjour, rnvoila je vais finir mon cdd fin novembrernje ne souhaite pas continuer et me faire embaucher en cdi car je veux monter mon auto entreprise mais je compte prévenir assez tot mon employeur actuel afin de lui laisser le temps de me remplacernrnest-ce que cela est considéré comme un refus de cdi et donc pas de prime?rn rnnsi la réponse est non et donc que j'ai droit à la prime -->rnmalheureusement je sais que pour pas payer la prime de précarité, il est capable de me rédiger une proposition de cdi (qu'il n'a pas encore faite et il a deja fait le coup à une autre fille) rnet ainsi enlever mon droit à cette primernny a t-il une solution?

Par **P.M.**, le **30/08/2010** à **20:54**

Bonjour, rnLa seule solution c'est de ne pas prévenir l'employeur ainsi s'il ne vous fait pas une proposition de CDI écrite, vous aurez droit à la précarité...

Par **ludwigia25**, le **31/08/2010** à **18:49**

bonjour et merci de m'avoir répondurnrnle probleme est que si je ne lui dis pas il va vouloir me prendre en cdi et donc va me fare une proposition que je vais devoir décliner...rn rnnil faut que j'évite carnje pensais à une lettre recommandée mentionnant que je veux faire autre chose après mon cdd et stipulant que j'ai n'ai eu aucune offre de cdi ca pourrait marcher?

Par **Cornil**, le **31/08/2010 à 20:25**

Ben non, ludwigia !
Tu ne peux pas échapper à une proposition de CDI émanant de l'employeur !
Si tu attires son attention, il le fera encore plus.
Donc la seule tactique, c'est de "faire la morte", et d'espérer qu'il laisse passer les délais.
Cette fois, je suis d'accord avec PM !
Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée.
Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes.

Par **ludwigia25**, le **02/09/2010 à 17:27**

salut à tous,
bon je viens d'appeler travail info servicenils m'ont dit qu'il était impossible d'empêcher un employeur de faire une proposition de CDI
la seule chose donc serait de prouver qu'il m'a fait cette proposition uniquement pour éviter de me payer la prime de précarité
est-ce que les témoignages par des collègues suffiront ?

Par **Cornil**, le **02/09/2010 à 18:51**

Non, je ne pense pas que cela suffise, ludwigia.
Il faudrait pouvoir prouver que la proposition de CDI n'était pas réelle.
En plus, cela supposerait que tu entames une procédure longue aux prud'hommes, à l'issue très incertaine, pour un enjeu qui n'en vaut peut-être pas la chandelle...
De toute façon, on est en septembre, fin novembre est encore loin...
Faire "la morte", surtout ne pas parler autour de toi au boulot de tes projets, voilà l'avis que je te redonne.

Par **ludwigia25**, le **03/09/2010 à 19:08**

ok pour l'instant je fais la morte!!!
je m'entends bien avec ma chef et j'ai l'esprit d'entreprise et ça me fait vraiment chier de les laisser sur le carreau comme ça ! ceux sont les hauts placés qui font chier pour ne pas nous payer un centime!!!
je vais quand même y perdre 10% de 1 an et demi de CDD ! c'est pas négligeable...
bouhoun
merci à tous pour vos conseils
si j'apprends autre chose sur ce sujet je vous tiens au courant